



Opération de Développement Rural – Baelen

Compte-rendu de la CLDR 4 - 24/06/24Personnes présentes :

Citoyens			
MUSICK Shauni	A	BEBRONNE Francis	E
CORMAN Serge	E	POST Benoit	P
BECKER Brigitte	P	POLIS Nathan	E
ALDENHOFF Geneviève	E	FLAMENT Ophélie	A
BRANDT Roger	E	MAGEREN Alain	E
GERAERDS Monique	P	LEBELLE Romane	A
GLINEUR Michel	A	KROEMMER David	P
VOJTASSAK Yves Jean	P	RANDAXHE David	P
HAVET Jacky	A	VO PHUC Kevan*	P
CORMAN Christophe* ¹	A		
Membres du Conseil Communal			
BECKERS Audrey	P	THÖNNISSEN Nathalie	P
SCHEEN Arnaud	P	MASSENAUX Fabrice	E

Pour la FRW : Rosine Bronlet et Bertrand Lecloux, agents de développement.

Ordre du jour :

1. Accueil des participants
2. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 21 mai 2024
3. Pré-sélection des fiches-projets : partie 2
4. Divers
5. Agenda

¹ Membres invités – candidature non encore validée par le Conseil

Lexique :

ODR : Opération de Développement Rural

CLDR : Commission Locale de Développement Rural

PCDR : Programme Communal de Développement Rural

DR : Développement Rural

Site Internet de l'Opération de Développement Rural : <https://www.4837enactions.info/>

1. Accueil des participants

Rosine Bronlet, de la Fondation Rurale de Wallonie, accueille les personnes présentes. Elle annonce ensuite l'ordre du jour.

2. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 21/05/2024

Le compte-rendu de la dernière réunion (21 mai) est approuvé à l'unanimité, sans remarque des membres présents.

3. Pré-sélection des fiches-projets : partie 2

La Fondation Rurale de Wallonie propose aux membres de poursuivre le travail effectué lors de la dernière réunion. Il s'agit d'un moment d'échange important autour des projets proposés depuis le début de l'ODR n°2 à Baelen.

L'objectif global de ce moment est de parcourir ensemble l'entièreté de ceux-ci, afin de décider de leur pertinence, et de leur maintien (ou non) dans le PCDR.

Méthodologie employée² : pour parcourir efficacement l'ensemble des 50 projets recensés depuis le début de cette nouvelle ODR, il a été décidé de scinder en deux parties l'ensemble de ceux-ci. Après s'être approprié et avoir présélectionné parmi les 25 premières fiches-projets lors de la réunion précédente, les membres de la CLDR sont désormais invités à travailler autour des 25 derniers projets. Il leur a ainsi été proposé de passer en revue chacune des pré-fiches-projets complétées au préalable par la FRW sur base des quelques informations obtenues et des potentialités de financement des projets en Développement Rural. Leur objectif était ainsi de compléter, si nécessaire, les informations inscrites, ainsi que de décider collectivement sur le maintien ou la suppression du projet dans le PCDR.

Il leur était également possible (suggéré même) de proposer de nouveaux projets, au terme de la réunion ou en amont de la prochaine.

² Remarque : il s'agit de la même méthodologie que pour la partie 1 de la pré-sélection (CLDR du 21 mai 2024).

La synthèse de l'ensemble des pré-fiches-projets retenues au terme de cette réunion et la réunion précédente se trouve en annexe de ce compte-rendu (sous forme d'un PDF).

Moment de travail (en plénière) :

Projet 26 = « Construire un nouveau hall sportif » :

L'idée derrière ce projet serait de rassembler tous les sports au même endroit et augmenter la surface d'accueil (garder néanmoins le hall actuel). Ce projet est un grand sujet pour les habitants de Baelen.

- ➔ Sources de financements : ce projet ne serait pas financé en DR, mais des subsides pourraient être demandés auprès d'InfraSport, par exemple.
- 🗨️ Sera-t-il utilisé par d'autres communes ? ➔ Audrey Beckers répond qu'une analyse est à faire par la commune. Cela sera à voir avec le coût global, à réfléchir à la manière de s'organiser avec les communes voisines (au niveau des conventions et des financements possibles).

➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**

Projet 27 = « Mise en place d'un point de collecte alimentaire au sein de Membach » :

Projet 28 = « Favoriser le circuit court/producteurs locaux, permettre aux villageois d'avoir une sorte de commerce local » :

Projet 29 = « mise en place d'un distributeur de boissons et alimentation » :

Les 3 projets sont rassemblés ici car ils sont semblables dans les idées. Un point de collecte (sous forme de distributeur) répondrait à une demande actuelle, puisque ce type d'infrastructure cartonne partout où il y en a.

- 🗨️ J'ai du mal à comprendre le lien entre les projets 28 et 29... ➔ le distributeur serait dans ce cas rempli de produits locaux issus du circuit-court.
- 🗨️ Vu les sommes nécessaires, ne serait-ce pas mieux de promouvoir une épicerie locale avec des horaires à fixer ? ➔ Le problème serait alors la main d'œuvre (qui coûte cher).
- 🗨️ Il y a aussi le projet n°42 qui concerne les aides aux commerces de proximité, n'est-ce pas redondant ?
- 🗨️ Serait-ce uniquement sur Membach ?
- 🗨️ Offrir ce type de service aux entreprises : mise en place d'une contrepartie ou système de location ? ➔ C'est à la commune d'y réfléchir selon son budget, selon les producteurs qui seraient intéressés, etc. par exemple, le distributeur pourrait être disponible aux producteurs moyennant petite compensation de leur part.
- 🗨️ Alternative à ce projet : aider (financièrement) les producteurs locaux à en installer un eux-mêmes.
- 🗨️ Ce qui dessert les producteurs locaux, c'est qu'ils ne sont pas centralisés tous au même endroit ➔ l'idéal serait d'avoir un point de collecte centralisé avec une offre variée.
- 🗨️ Attention aux coûts, qui sont sous-estimés avec cette infrastructure.
- 🗨️ Certaines denrées n'ont pas besoin d'être stockées dans des frigos, donc de simples casiers pourraient suffire (attention néanmoins à la logistique).
- ➔ Ce qui pourrait freiner : toute une infrastructure nécessaire à sa mise en place, son prix d'achat (maintenance, caméra de surveillance)

➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet, en le renommant « placer un distributeur de produits locaux »**

Projet 30 = « Mettre en place des alternatives pour que les aînés puissent rester à la maison » :

- ☛ Ce serait bien de faire un sondage auprès des personnes âgées pour voir quelles sont leurs attentes. Par exemple, une personne se chargerait de les rencontrer et leur demander leurs envies/attentes. → la CLDR pourrait se charger de ce recensement.
- ☛ Il y a déjà beaucoup de choses mises en place pour les personnes âgées (tonde de pelouses, aides familiales pour le nettoyage, repas à domicile, ...), et le CPAS intervient aussi.
- ☛ Mettre en place une maison intergénérationnelle vous intéresserait ? → il faudrait d'abord déterminer quels seraient les besoins, puis décider ensuite.
- ☛ Propositions : le projet consisterait d'abord en une fiche de recensement par la commune qui irait voir toutes les personnes âgées → Qui va faire ce travail-là ? Pourquoi pas le confier aux volontaires ou au GT Intergénérationnel ?
- ☛ Certaines communes récupèrent les conteneurs d'école et les transforment en petits studios à placer dans le jardin des enfants des personnes âgées, ce qui leur permet de garder leur autonomie tout en étant proche de leur famille → Arnaud Scheen ajoute qu'à la suite des inondations, il devrait y en avoir pleins qui seront dispos.
- ☛ Si on met en place une maison intergénérationnelle, cela deviendrait une convention (ce pourrait être un des premiers gros projets à mettre en place dans le cadre du PCDR) → l'idée est bonne, mais il faut préciser dans le projet que c'est à conceptualiser et à développer via des sondages et une étude de terrain (car on ne sait pas en dire grand-chose dans l'état actuel).
- ➔ Descriptif du projet : ajouter ce qu'il faut mettre en place, puis on verra dans quel lot ira ce projet
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**, mais préciser que ce projet fera dans un premier temps l'objet d'une étude avant sa mise en place, et selon les résultats il sera à garder et à déplacer dans un lot spécifique.

Projet 31 = « Mettre en place des activités intergénérationnelles » :

- ➔ Projet à destination de différents publics (personnes âgées, jeunes, enfants).
- ☛ Dans le cadre de la première ODR, un GT avait été mis en place, le GT « Papy et mamy de cœur ». Il avait été créé car différentes personnes du groupe avaient constaté que des enfants n'avaient pas de papy et de mamy. Le GT a donc mis en place un parrainage d'un enfant par une personne âgée. Activités proposées : pique-nique, balades, ... Objectif : avoir une relation différente avec les personnes du groupe. Ça avait fonctionné moyennement (les activités étaient réussies, mais les personnes âgées avaient du mal à s'investir pleinement car la plupart avaient déjà des petits-enfants). Le GT était très actif, il a fait pas mal d'activités. Mais depuis le Covid, c'est compliqué de relancer le GT.
- ☛ Y a-t-il eu d'autres initiatives semblables au home de Membach ? → Oui, pas mal de choses se sont faites avec la maison de repos.
- ☛ La CLDR pourrait demander de l'aide à ce GT pour proposer d'autres activités intergénérationnelles (sans pour autant refaire nécessairement la même chose).
- ☛ L'école de Membach écrit aux personnes âgées au moment des fêtes, ce qui leur met du baume au cœur. « Intergénérationnel » ne veut pas systématiquement dire coupler des personnes de 10 et de 80 ans. Le tout est d'arriver à motiver les gens.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**, en relançant d'abord le GT Intergénérationnel (voir avec lui ce qu'il pourrait faire).

Projet 32 = « Construire une maison médicale ouverte aux professions médicales et paramédicales

» :

- ➔ Sources de financement : ce projet pourrait être financé en DR si une partie du bâtiment est réservée à du multiservices (si non, pas de subsides possibles en DR).
 - 🗨️ Il faudra penser au business model (gestion du bâtiment, bail,)
 - 🗨️ Possibilité de fusionner cette maison médicale avec un hall omnisport pour avoir un espace polyvalent ? ➔ si oui, comment faire ?
 - ↳ Compliqué. On pourrait faire une maison multiservices mais les coûts risquent d'être plus élevés au final pour la commune. De plus, ça obligera peut-être à revoir le projet de hall à minima et ça ne répondra donc plus aux besoins.
 - 🗨️ Même si on ne réalise pas cette fiche avec le PCDR, la commune peut décider de son côté de suivre cette proposition.
 - 🗨️ L'idée avait été envisagée et proposée par plusieurs médecins. La commune pensait construire cette maison près des terrains de football. Alors que la réflexion courait, d'autres médecins sont venus garnir les rangs de la commune et cette maison médicale s'est évanouie moins utile. Les médecins à l'initiative ont décidé de ne pas poursuivre le projet.
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas garder ce projet.**

Projet 33 = « Installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux » :

- ➔ Remarque : la Commune a déjà installé des panneaux sur le toit de l'administration.
- ➔ Autre proposition (Bertrand) : mettre en place des communautés d'énergie, mais cela est compliqué, on en avait déjà parlé lors d'une précédente réunion.
- 🗨️ Il n'y a pas d'avantage pour le moment pour les communautés d'énergie. La législation est immature et c'est très complexe administrativement. De plus, pour les particuliers qui ont l'avantage du compteur qui tourne à l'envers, ils devraient y renoncer. Ce ne sera donc pas intéressant pour la plupart des gens avant 2030 (fin des compteurs qui tournent à l'envers).
- 🗨️ Il y a une fiche avec BocagEn³ du GAL Pays de Herve⁴
- 🗨️ Dans plusieurs communes de notre territoire, il y a une volonté de rentrer dans cette dynamique d'énergie, donc ce serait dommage de rater le coche en ne proposant pas faire de fiche à ce sujet, et dans quelques années avoir accumulé beaucoup de retard par rapport à cette thématique et aux autres communes qui s'y seront intéressées.
- 🗨️ La CLDR sait-elle intervenir là-dedans ? ➔ Au niveau de la sensibilisation oui, mais le reste non...
- 🗨️ Réfléchir à la question de l'énergie avec des citoyens ➔ idée : avec le soutien de la CLDR, création d'un événement avec un orateur ou un professionnel qui expliquerait comment produire de l'énergie au niveau plus local.

³ « BocagEn est une coopérative citoyenne ambitionnant de participer à la transition vers une société plus durable. Ensemble, nous investissons une partie de notre épargne pour développer des outils de production d'énergie renouvelable et des animations de sensibilisation à la sobriété.

Nous travaillons également à restaurer notre souveraineté en partageant notre production d'électricité via le fournisseur COCITER et bientôt, en communautés d'énergie. ».

Plus d'informations : <https://bocagen.be/>

⁴ Gal Pays de Herve : <https://galpaysdeherve.be/?PagePrincipale>

- ☞ La CLDR décide qu'il serait dommage de se priver de cette fiche, et elle pourrait aussi servir de rappel à la future majorité.
- ➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**, mais réintituler la fiche « mettre en place une communauté d'énergie », en lot 2 ou 3 (fiche d'opportunité). Peut être que la législation aura changé dans 7-8 ans !

Projet 34 = « Décentraliser une partie des services communaux à Membach » :

- ☞ Étant donné qu'il y a aussi le projet de navettes entre les deux villages (projet 3, gardé), si l'un des deux est mis en place, l'autre pourrait perdre de son intérêt...
 - ☞ À voir quels services, quels bâtiments, quels matériaux, quel matériel...
- Définir un créneau spécifique d'une journée ou d'une demi-journée sur Membach → mais ça ne résoudra pas le problème d'infrastructure et de la logistique
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder**

Projet 35 = « Mettre en place une prime communale pour l'achat de vélos électriques » :

- ➔ L'objectif est de promouvoir un mode de déplacement avec moins d'émissions de CO² et avec un intérêt pour la santé.
 - ➔ Ce qui pourrait freiner : la Région Wallonne offre une prime (condition : fournir une attestation de l'employeur disant qu'on utilise le vélo X% du temps).
 - ☞ Il y a mieux à faire avec le budget. Ce n'est pas une priorité.
 - ☞ Ce n'est pas tant le prix qui freine, mais l'infrastructure qui n'est pas là et qu'il faudrait mettre en place.
 - ☞ Cela dépend quelle est la cible de cette prime également, car de + en + de sociétés proposent des vélos électriques à leur personnel.
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder.**

Projet 36 = « Améliorer la communication, information, concertation lors des projets » :

- ➔ Ce qui pourrait freiner : il s'agit plutôt d'un objectif, il n'y a pas de projet concret derrière.
 - ☞ Il existe déjà pleins de canaux de communication, mais la problématique est qu'on ne sait pas comment communiquer efficacement.
 - ☞ Il est préférable de se dire que dans chaque projet que la Commune ou la CLDR entreprend, on va veiller à l'aspect communicationnel
 - ☞ Si dans les différents espaces et salles de la commune il y avait de la promotion pour les activités culturelles, on aurait déjà un attrait plus grand de la population qui s'y retrouverait
➔ problème : comment toucher les gens ?
 - ☞ Dans n'importe quel groupe, quelle fonction, quel domaine, il y aura toujours des problèmes de communication.
 - ☞ Ce n'est pas nécessaire d'en faire l'objet d'une fiche-projet, mais être attentif à la communication de manière plus globale
 - ➔ Propositions :
 - ✓ Mettre en place un GT qui réfléchirait à la meilleure manière de communiquer.
 - ✓ Créer un portail de mise à disposition d'informations de la commune à destination des citoyens (cela permettrait aux citoyens d'avoir plus d'infos et un contexte pour chaque projet).
- ➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder**, mais en faire un point d'attention pour tous les projets.

Projet 37 = « Création de toilettes publiques » :

- ➔ Ce qui pourrait freiner : entretien...
- ➔ Lieux à envisager ? toilettes sèches ?

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder.**

Projet 38 = « Impliquer les entreprises dans la formation » :

- 🗨️ Il existe déjà des formations proposées par l'IFAPME, le Forem, Si les entreprises qui cherchent des employés n'en trouvent déjà pas via les organismes d'emplois, la CLDR ne saurait rien y changer.
- 🗨️ Les entreprises sont-elles demandeuses ? ➔ cette demande vient (certainement) des rencontres effectuées auprès des personnes ressources.
- ➔ Proposition : organiser une soirée d'informations ou des journées de rencontres, ... pour rendre les entreprises plus visibles.

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder.**

Projet 39 = « Avoir un zoning communal orienté dans un domaine d'avenir » :

- 🗨️ Qui décide des entreprises présentes dans le zoning ? La SPI ? ➔ les permis d'urbanisme sont octroyés par la Région Wallonne, mais la SPI envoie toujours à la Commune les candidatures pour voir qui pourrait s'y implanter ➔ quelle est donc la marge d'action de la CLDR ?
- 🗨️ La volonté derrière ce projet est de donner son mot sur le type d'entreprise qui s'implante dans le zoning, afin de ne pas récolter ce que les autres communes ne souhaitent pas chez elles et renvoient vers Baelen.
- 🗨️ Il serait peut-être plus pertinent de demander l'avis de la CCATM.

➔ **Décision de la CLDR : mettre cette fiche de côté** (car pas de réel projet derrière)

Projet 40 = « Rendre plus visibles les activités des entreprises » :

- ➔ L'objectif est de mieux communiquer sur ce que font les entreprises de la commune, de les rendre plus visibles.
- 🗨️ Dans la liste des projets de l'ODR 1, il y avait une présentation des entreprises à la carrière (mais ça n'a pas eu lieu).
- 🗨️ Comment avoir une implantation ADL (comme à Welkenraedt, ...) sur la commune ?
- 🗨️ Que vise-t-on comme entreprise ? ➔ Tout indépendant
- 🗨️ Quel est l'objectif de la journée ? ➔ Promouvoir les entreprises sur la commune pour leur donner plus de visibilité, et les aider. Leur permettre également de créer des liens entre eux.

➔ **Décision de la CLDR : garder ce projet**, mais le renommer en « créer un événement pour la mise en valeur des entreprises, et créer du lien entre les entreprises »

Projet 41 = « Installer un distributeur bancaire sur Membach » :

- 🗨️ La législation belge prévoit d'avoir un distributeur par commune et tous les 5 kms à vol d'oiseau (bien que ça ne soit pas encore bien respecté pour le moment).

- ☛ C'est utile de garder ce projet car c'est un service important, mais à voir la marge de la CLDR dessus...

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder** (le mettre de côté)

Projet 42 = « Mettre en place des incitants pour l'installation de commerces de proximité » :

- ☛ Il faudrait s'inspirer de ce qui s'est fait dans d'autres communes.
- ☛ La Commune a-t-elle du budget pour cela ? ➔ c'est un choix communal, qui dépend aussi de la priorité donnée au projet.
- ☛ L'idée est bonne, il serait bien de le garder, ce qui pourrait aussi être un incitant pour la future majorité. De plus, ce projet rejoint également la promotion des circuits-courts (projet 28).
- ☛ Cela pourrait prendre la forme de réunions informatives à destination de citoyens désirant ouvrir un commerce ? ➔ Oui, et la CLDR pourrait s'en charger avec l'échevin responsable.
- ☛ Possibilité de rejoindre le projet d'implanter une maison multiservices ? ➔ Oui, si ce sont des services ayant attrait à des besoins communaux, mais c'est compliqué dans ce cas-ci.

➔ **Décision de la CLDR : le garder.**

Projet 43 = « Mettre en place des incitants pour l'installation d'HoReCa à destination des touristes » :

- ☛ Pourquoi spécifiquement à destination des touristes ? ➔ L'idée est issue des réunions de consultation villageoises, dans l'objectif de valoriser le territoire au niveau touristique. C'est aussi lié à l'objectif de développement du tourisme vert.
- ☛ Ce projet rejoint déjà le projet n°42, on pourrait donc les coupler, en enlevant la notion de tourisme (plutôt insister sur les commerces et l'HoReCa)

➔ **Décision de la CLDR : le garder**, et le coupler avec projet 42.

Projet 44 = « Attirer un marché de produits locaux » :

- ☛ À Limbourg, un marché dédié aux producteurs locaux a eu lieu en avril dernier ➔ chouette idée dont on pourrait s'inspirer.
- ☛ Il y a déjà un marché de producteurs locaux 1x/an, pourquoi pas en avoir un sur Baelen et un sur Membach ?
- ☛ Est-ce que ce projet rejoint l'événement de promotion des entreprises ? ➔ ce n'est pas vraiment pareil puisqu'ici la cible est les producteurs locaux.
- ➔ Proposition : ce projet pourrait potentiellement être mené par la CLDR ou par un GT intéressé. Si c'est ponctuel c'est faisable par la CLDR. Si pas, il y a nécessité d'avoir du personnel communal pour s'en charger.

➔ **Décision de la CLDR : le garder** (impliquer si besoin les personnes qui le veulent).

Projet 45 = « Mener une campagne de communication auprès des jeunes par rapport aux emplois dans le zoning » :

- ➔ Cela rejoint l'idée de mettre en place une journée des entreprises ➔ décision de fusionner ces deux projets en ne gardant que le projet 40.

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder** (car fusion avec projet 40)

Projet 46 = « Embaucher du personnel pour les écoles (éducateur, assistante maternelle, coordinateur, ...) . Plus-value pour les écoles, ouverture dans la communication » :

➔ La CLDR n'a pas de main dessus, plutôt le communiquer à la Commune.

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder.**

Projet 47 = « Aider des jeunes agriculteurs à se lancer » :

☞ Il n'y a pas d'agriculteurs au sein de la CLDR. Les agriculteurs (4) ont été consultés dans le cadre des personnes ressources.

☞ Des structures d'aides existent déjà : aide de la Région Wallonne pour les jeunes agriculteurs, Ceinture Aliment-Terre liégeoise (GT mis en place en 2023 qui a travaillé sur cette thématique-là).

➔ Proposition : rédiger une fiche-acquisition de terres agricoles par la Commune qui seraient louées à des jeunes agriculteurs à bas prix → Terre en vue le fait déjà → cette idée amènerait des tensions dans le monde agricole → cela peut être une idée à conserver, mais la CLDR n'aura pas un grand rôle à jouer dedans → quid de la résilience à long terme ?

➔ Il y a un projet à développer autour de cette problématique, mais comment ? GT à mettre en place ?

➔ **Décision de la CLDR : garder le projet** (avec proposition du GT)

Projet 48 = « Favoriser les échanges de main d'œuvre et de matériel entre les agriculteurs, entre les générations » :

☞ C'est une bonne idée, mais quelle marge d'action aura la CLDR ?

☞ Serait-ce uniquement pour les agriculteurs ? → Oui dans ce cas-ci. Il existe une Commission agricole à Baelen qui se réunit exceptionnellement et uniquement en cas de besoins ou de catastrophes (inondations, sécheresse, ...)

☞ Qui a proposé cette idée ? → La Tit'Mariot avait proposé ça car elle aurait souhaité avoir cette opportunité lorsqu'elle s'est lancée.

☞ Il est souvent compliqué de négocier avec les agriculteurs, qui ont tendance à voir d'un mauvais œil les gens qui arrivent et qui ne sont pas du milieu s'y intéresser et débarquer.

☞ Il est étonnant que les agriculteurs ne fassent pas déjà ça de manière naturelle.

➔ Proposition : mise en place d'un SEL (système d'échanges local) → cela avait été fait dans le cadre de l'ODR 1 mais ça n'avait pas pris.

En élargissant le projet en SEL pour les entreprises et agriculteurs locaux, ça a du sens. Mais se posent alors ces questions : comment et qui pour gérer ça ? C'est donc relativement difficile à implémenter du côté de la CLDR.

➔ **Décision de la CLDR : le supprimer.**

Projet 49 = « Valoriser le site touristique de la Gileppe » :

Projet 50 = « Utiliser Drossart comme point central touristique » :

☞ Drossart est un rond-point situé sur la route des Fagnes vers Malmedy, au milieu de la forêt.

☞ Y a-t-il une infrastructure de parking à Drossart ? → oui, de part et d'autre de la route.

☞ Y a-t-il des toilettes publiques à Drossart ? → non

- ☛ Y a-t-il un réel intérêt de vouloir faire de Drossart un pôle d'attraction alors que la population baelenoise elle-même n'y va pas ? Comment optimiser cet endroit en termes d'HoReCa et de logements touristiques ?
- ➔ Propositions :
 - ✓ Repenser les circuits de balades et de vélo avec des arrêts sympas/jolis et placer un panneau d'affichage avec des balisages à Drossart, pour qu'ils se terminent par le centre de Baelen (et ainsi le faire connaître auprès des touristes). Cela permettrait également de mettre en valeur des endroits importants à Baelen (ex : arboretum)
 - ✓ Utiliser des applications de chasse ou trésor (ex : Totemus) ou de géocaching (ex : Geocachen) sur le territoire ? → déjà en place.
 - ✓ Mettre en place un GT (ou le lier au GT Sentiers et Mobilité)
- ➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**, mais le renommer « valoriser les sites remarquables/d'intérêt touristique sur la commune (arboretum, chapelle, drossart, la Gileppe) »

Projets proposés par des membres de la CLDR :

I. Favoriser la biométhanisation :

L'objectif est de favoriser l'implantation d'un système de biométhanisation dans la commune. Ceci permettrait de valoriser des déchets de la station d'épuration, effluents d'élevage, résidus de cultures, déchets alimentaires organiques. La biométhanisation produit simultanément de l'électricité et de la chaleur, offrant ainsi une source d'énergie renouvelable et durable. En parallèle, le digestat résiduel constitue un engrais organique précieux, complétant ainsi le cycle de valorisation des déchets organiques.

Par ailleurs : il y a une partie de gaz (transformée en électricité) et une autre de chaleur, qui produit un résidu (digestat) dont une partie peut être utilisée comme lisier pour les champs, et l'autre est sèche qui doit être brûlée dans des incinérateurs.

- ☛ Arnaud Scheen explique qu'il y a quelques années, la Commune avait été contactée par une intercommunale qui prévoit des sites de biométhanisation, qui devait ensuite prendre contact avec la SPI, mais ils n'ont pas eu de nouvelles depuis.
- ☛ Ce projet est aussi intéressant vis-à-vis de la station d'épuration (récupération et transformation des déchets).
- ☛ Attention qu'il faut beaucoup d'intrants pour arriver à un résultat : faire attention à ne pas être contre-productif, faire des calculs pour étudier dans quelle mesure il y aurait un intérêt. Attention aussi aux nuisances que ça pourrait générer.
- ☛ Pour déterminer où l'implanter, il faudrait aussi réfléchir selon les vents dominants.
- ☛ Pour les déchets issus du secteur alimentaire et des abattoirs, ils fermentent tous sur base d'un composte, avec des matières humides et de l'azote. Ça ne génère pas de réelles nuisances sonores, mais cela dégage de fortes odeurs sur le site de l'entreprise. Il faudra donc voir comment serait gérée l'exploitation.
- ☛ Quid investissements ? → Vérifier les possibilités de financement en DR
Qui gère ça ? la commune ? → Business plan à réfléchir

- ➔ **Décision de la CLDR : le garder**, projet intéressant, à creuser.

II. Observatoire pour la faune et la flore :

L'objectif est d'installer le long d'un chemin de balade des observatoires à faune et flore accessibles au public. Ceci permettrait de rajouter des attractions touristiques, de promouvoir la sensibilisation de la biodiversité de nos campagnes.

Lors de la dernière réunion de CLDR, nous avons discuté de la volonté de mettre des points d'observation sur les points de balades existants.

- ☛ Bonne idée de projet, à garder.
- ☛ Il faudrait préciser l'intérêt de la faune et la flore dans le projet concerné, avec le placement de panneaux didactifs explicatifs sur ce qu'il y a à y voir.

➔ **Décision de la CLDR : le garder.**

III. Promouvoir le partage de voiture partagée :

L'objectif est de promouvoir une plateforme de partage de voiture de citoyen à citoyen. Cette incitation se fera via une prime communale.

Il arrive que les ménages possèdent une deuxième voiture qui est utilisée de manière ponctuelle. Celles-ci pourraient être partagées à ses voisins, permettant d'amortir les frais, de diminuer le nombre de voitures dormantes et de réduire le parc automobile. Les plateformes proposent des assurances pour plus de sécurité en cas de litige.

La Commune pourrait se montrer écoplaire en mettant si possible leur voiture à disposition hors des horaires de travail.

L'idée serait donc de partager une voiture entre voisins. Il y a des possibilités via des plateformes de co-voiturage (Cambio, Poppy, ...) (dont certaines qui incluent des assurances). Le but *in fine* serait ainsi de favoriser le partage de voiture entre citoyens, en faisant la promotion d'une application existante dédiée à cet effet.

- ☛ Qui serait intéressé par le projet ? Cela va fonctionner à la campagne ?
- ☛ Il s'agit d'un projet qui ne coûte rien, qui est innovant, autant le garder, surtout qu'ici on ne parle que de faire la promotion.

➔ **Décision de la CLDR : garder le projet.**

IV. Voitures électriques partagées :

L'objectif est d'installer des plusieurs voitures partagées appartenant à la Commune au niveau du centre de village de Membach ou Baelen, idéalement 2. L'intérêt est de promouvoir moins de voitures individuelles, de rendre plus mobiles des citoyen.ne.s plus précaires, des utilisateurs occasionnels, des étudiants, des personnes âgées, ...

L'utilisation des voitures contribue à rembourser le prêt des voitures et l'entretien. Une autosuffisance est possible (Cfr : Genappe).

Deux possibilités : la Commune achèterait des véhicules électriques qu'elle mettrait à disposition des citoyens (sous forme de leasing avec une voiture, et les gens s'associent à une plateforme pour louer le véhicule), ou bien la plateforme en place sur le territoire posséderait des voitures qui seraient louées par des citoyens. Cela se fait beaucoup dans les villes à l'heure actuelle.

- ☛ Ce projet ne va pas un peu à l'encontre du projet précédent par rapport aux véhicules privés ?
 - ↳ Non, le projet précédent était la promotion de plateforme existantes et concernait plutôt des personnes éloignées des centres des deux villages principaux (Perkits, Nereth, Meuschemen...)
- ☛ Faudrait-il installer des points de chargement ? → il faudrait en effet réserver une place à ces véhicules-là. Il est prévu d'installer des bornes à Membach et Baelen (deux devant le foot et deux devant l'église de Membach).

➔ **Décision de la CLDR : garder le projet**, pour diversifier les offres de mobilité dans nos campagnes.

V. Instaurer une outillthèque :

L'objectif est de mettre en place une outillthèque. L'intérêt serait de rendre disponible des outils de jardinage et bricolage.

- ☛ Ce projet est lié au projet 48 avec le SEL. Il y aurait besoin de mains pour gérer l'espace, faire les réparations, ...

➔ **Décision de la CLDR : ne pas le garder** (bonne idée mais compliqué dans la mise en œuvre)

VI. Rénovation, restauration et transformation :

Il s'agit ici plutôt d'un avis sur certaines fiches-projets discutées à la réunion précédente :

- Faire la Maison Henon une maison Tremplin (jeunes ménages)
- Utiliser le presbytère comme restaurant et maison d'hôte

Rénover ces bâtiments en crèche ou en bureau coûterait trop cher, notamment en ce qui concerne la mise aux normes. Ces idées permettraient de promouvoir le tourisme. De plus, cela créerait des lieux de rencontre.

- ☛ Y a-t-il des projets en cours sur le presbytère ? → pour le moment, il n'y a pas de projet en cours. L'idéal serait d'avoir un investisseur privé qui y mettrait un gestionnaire pour en faire un petit café, mais il y aurait des coûts à supporter, un système de logistique et gestion à prévoir. Plusieurs réflexions sont en cours concernant l'affectation future de ce presbytère.
- ☛ Cela concerne seulement la maison ? → il y a également la cour à l'intérieur ainsi que le petit local à l'avant.
- ☛ Ce serait chouette de le visiter !

➔ **Décision de la CLDR : stand-by** (à voir selon les visites et les offres ce qu'il sera possible de faire à cet endroit).

Lien avec les projets évoqués lors de la première ODR [2010-2020] à Baelen :

- **Formulaire Microsoft Forms** à remplir individuellement par les membres CLDR
[Les trois lots du PCDR seront envoyés aux membres avec le formulaire].

L'objectif de ce formulaire est de retenir des projets de l'ODR 1 non mis en œuvre, qui pourraient être intéressants à intégrer dans le nouveau PCDR.

Raisons potentielles pour lesquelles les projets inscrits dans l'ODR 1 n'ont pas été mis en œuvre durant cette opération :

- ODR 1 → ODR 2 : Conditions changeantes
- Manque d'argent dans les caisses de la commune
- Manque de personnel communal pour suivre les dossiers
- Pas une priorité de l'ancienne CLDR
- Manque de soutien des décideurs communaux
- Difficulté de trouver des financements hors DR
- ...

Les projets qui seront retenus au terme de la complétude de ce formulaire seront intégrés au catalogue de projets actuel.

L'objectif est donc de tenir compte de ces projets (s'ils sont pertinents) et d'éviter les doublons. Les membres sont invités à sélectionner des anciens projets qui se retrouvent dans la nouvelle ODR s'ils estiment qu'ils sont pertinents.

4. Divers

Pas d'autre point spécifique abordé/à aborder pour cette réunion.

5. Agenda

La prochaine réunion de CLDR prendra la forme d'une visite de terrain, afin de réfléchir ensemble aux lieux et aux projets éventuels à mettre en œuvre (GT Projet), par exemple le projet d'aménagement de la place de Membach. L'ensemble des membres semble intéressé pour y participer.

Autres visites de terrain : sur quels projets serait-il nécessaire de travailler ensemble durant l'été ?

- Presbytère ?

Prochaine date de rencontre de la CLDR : lundi 15 juillet, 18h

Suites :

- Lundi 08 juillet : rencontre des associations de Baelen
- CLDR à la rentrée (fin septembre – début octobre) : résultats du/des GT(s) Projets + animation (à confirmer)

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,

Rosine Bronlet et Bertrand Lecloux